

Section Bac	Assurances		
Nom de l'UE	Assurance véhicules automoteurs (niveau 1)		
Nom du professeur	M. Parfait		
Niveau	2	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	60	Pré requis pour	Assurance véhicules automoteurs (niveau 2)
Langue de cours	français	Crédits ECTS	5

Objectifs du cours

- Connaître et appliquer les mécanismes des différents contrats d'assurances R.C Auto et garanties accessoires (vol, dégâts matériels, bris de glaces, heurt gibier...)
- Maîtriser la compréhension des conditions générales des différents contrats (couverture, exclusions...)
- Intégrer le sens de la matière : historique, perspectives et contextes (économique, juridique, sociétal...)
- Connaître la couverture et les limites du contrat RC auto. (Voir législation)
- les obligations du preneur d'assurance
- les obligations de l'assureur
- les modifications du contrat
- modification des garanties et du tarif
- modification (aggravation/diminution) du risque
- durée et fin du contrat
- suspension du contrat d'assurance
- suspension du contrat d'assurance
- résiliation par l'assureur/par le preneur
- résiliation pour disparition du risque
- résiliation après sinistre
- la preuve d'assurance
- lecture de la demande d'immatriculation

Contenu du cours

I. Introduction

A. Notions de responsabilité civile dans le droit belge

B. Les différents types de responsabilité

II. L'assurance obligatoire R.C. Auto

A. Les législations

- l'assurance obligatoire

- L'action directe

- le droit des victimes

- le contrat type

Les directives européennes

B. Etendue de la garantie R.C. Auto

- les personnes assurées

- les personnes exclues

- notion de tiers et non tiers (notion de victimes et victimes exclues)

- le véhicule automoteur

- transfert du véhicule automoteur

- les limites d'intervention de la R.C. auto

- les exclusions

- les actions récursoires

- notions de responsabilité civile objective

- l'indemnisation automatique des usagers faibles

C. La formation du contrat

- définition et classification du contrat RC Auto

- la formation du contrat

- informations nécessaires

- la tarification

- l'attestation de sinistralité

D. Le fond commun de garantie automobile

- Missions

- Principe

- Conditions d'intervention

- préjudices indemnisés

- procédures d'indemnisation

- personnes lésées exclues

- financement

E. Les bureaux

- Missions

- Principes de fonctionnement

- le bureau de tarification automobile (BTTB)

III. Les assurances non obligatoires

- La protection du véhicule

- La protection des personnes

- L'assistance

- Les exclusions

Les garanties pouvant être souscrites

Methodologie

- Cours magistral
- Exercices avec participation des étudiants
- Lecture et comparaisons de conditions générales des compagnies pour les garanties accessoires
- Lecture de cas de jurisprudence

Supports

- Notes de cours
- Législation
- Syllabus
- Conditions générales de Compagnies d'assurances

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à une situation-problème représentative d'un cas concret largement rencontré, en se fondant sur une interprétation correcte des conditions générales d'une police donnée et en situant le problème à résoudre dans le schéma global des pratiques de l'assurance, tout en disposant des textes législatifs et de la documentation qu'il s'est constituée,

de mettre en œuvre une démarche professionnelle conduisant à :

- analyser au moins un cas pratique pour une police R.C. obligatoire et en tarifer le risque automobile ;
- interpréter et appliquer dans un cas précis, préalablement fixé, le droit des assurances spécifique à l'assurance de véhicules automoteurs ;
- expliquer les cas d'exclusion dans une assurance de type complémentaire.

Evaluation

Examen en session.

Travail de comparaison des conditions des compagnies, des garanties souscrites dans le cadre de l'assurance automobile

Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Travaux de 2de session	Examen de 2de session
30%	70 %	/	100%